

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD138-2016

Nombre de membres du conseil	
en exercice	67
Présents	52
Votants	61
Pouvoirs	9

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux
le 23 septembre 2016

LE 29 septembre 2016, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire sous la présidence
de Monsieur Auzou

**OBJET : DOMAINE DU CHAMBON : MODIFICATION DE L EMPRISE DES TERRAINS VENDUS A
L'ASSOCIATION TERRES DE LIENS**

Président : M. AUZOU

Secrétaire de séance : M. LECOMTE

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, PASQUET, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, BORAS,
DARTENCET, DATRIER, LABAILS, MAXHEIM-MALARD, MONTEIL-MAYAUD, MOULENES, PERAUD-DAUSSE, SALINIER, DORET.

MM. BUISSON, LE MAO, CURNIL, PASSERIEUX, SUBERBERE, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, SCHRICKE, CROUZAL,
PROTANO, GEOFFROY, BONNET, LE PAPE, LACOSTE, LARRE, RIGAUD, LAROCHE, BREAU, LARENAUDIE, AUDI, CIPIERE,
KHAIRALLAH, MACARY, MOSSION, TENAILLON, MOTTIER, MATHIEU, BUFFIERE, TALLET, GENDRE, GEORGIADES.

ABSENTS : Mmes. GONTHIER, RAT-SOULIER, DECABRAS, SALOMON, PAUL.

MM. BEYLOT, DESPLAT, BERIT-DEBAT, BARBANCEY, DUNOYER, GIRAUDEL, LE VACON, ROUQUIÉ, REYNET, COLBAC.

POUVOIRS

M. BEYLOT	Pouvoir à	M. MOTTIER
Mme GATAULT	Pouvoir à	M. RIGAUD
M. DUNOYER	Pouvoir à	M. MACARY
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES
Mme RAT-SOULIER	Pouvoir à	Mme DARTENCET
M. ROUQUIÉ	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme PAUL	Pouvoir à	M. ROUSSARIE
M. COLBAC	Pouvoir à	Mme SALOMON
Mme DECABRAS	Pouvoir à	M. GEORGIADES

OBJET : DOMAINE DU CHAMBON : MODIFICATION DE L'EMPRISE DES TERRAINS VENDUS A L'ASSOCIATION TERRES DE LIENS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que par délibération en date du 11 juin 2015 le conseil communautaire a décidé de vendre à Terre de Liens les terrains situés à Marsac sur l'Isle au domaine du Chambon les lots 3 et 4 d'une superficie de 59 132m² pour un montant de 45 886 €HT, TVA sur marge en plus et de réinvestir les sommes ainsi perçues dans des projets comparables dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine du Grand Périgueux.

Que « Terres de Liens » est un réseau associatif mobilisé partout en France : il accueille et accompagne les paysans pour leur accès à la terre, informe et rassemble le public autour des enjeux fonciers et agricoles, et ancre le projet Terre de liens dans une dynamique citoyenne et locale.

Que dans tous les cas, il garantit sur ces terres des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement à très long terme. Terre de Liens participe ainsi à la relève agricole et facilite la transmission intergénérationnelle en installant de nouveaux paysans.

Considérant que l'association Terre de liens a maintenant mobilisé les fonds nécessaires à cette acquisition.

Qu' avant de procéder à cette vente, il est nécessaire que la Grand Périgueux garde une bande terrain de 10 mètres de large, le long de la route du Chambon, dans le cadre de la réalisation de la liaison en site propre entre Marsac et Razac.

Que cette réserve foncière diminue la surface devant être vendue à Terre de Liens de 1 427m².

Qu' aussi il est proposé de vendre à Terre de Liens, les lots 3 et 4, section AA N° : 203-205- 185 et 186 d'une surface de 57 705 m², pour le prix de 45 139€HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- de vendre sur la commune de Marsac sur l'Isle, rue du Chambon, à l'association Terre de Liens, les lots 3 et 4, section AA N° : 203-205- 185 et 186 d'une surface de 57 705 m², pour le prix de 45 139 € HT.
- de désigner Maître Vaubourgoin comme notaire pour la rédaction de l'acte.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le 6 - 10 - 2016	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 13 OCT. 2016	Périgueux, le 13 OCT. 2016

Le Président
Jacques AUZOU